



Département du Finistère
Commune de Clohars-Carnoët

Publié le 20 DEC. 2024

DECISION n° 2024-42
DOMAINE DE LA DECISION : 7.5 Subventions
Demande de subvention au Conseil régional pour la création du Centre d'Art et d'Interprétation « Gauguin, l'atelier du Pouldu »

Le Maire de Clohars-Carnoët,

Vu la délibération du conseil municipal n°2020-53 en date du 17 juillet 2020 donnant délégations au Maire, et notamment son alinéa 26,
Considérant la création du Centre d'interprétation « *Gauguin, l'atelier du Pouldu*, »

DECIDE

Article 1 : De déposer un dossier de demande d'aide au Conseil régional de Bretagne au titre du dispositif Bien vivre partout en Bretagne 2023-2025 pour la création du Centre d'interprétation « *Gauguin, l'atelier du Pouldu* » à hauteur de **460 000 €**, pour une dépense subventionnable de 3 353 440,00 € HT.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et un extrait sera publié sur le site internet de la collectivité.

Article 3 : Ampliation transmise à M. Le Préfet du Finistère.

Article 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Clohars-Carnoët,
Le 20 décembre 2024,
Le Maire,
Jacques JULOUX



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.